

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**Impôt et prélèvements sociaux sur les revenus de 2019
Avis d'impôt établi en 2020****Vos références****Numéro fiscal (C) :** 14 69 517 608 160**Adresse d'imposition au 01/01/2020 :**
9 IMP LES HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN**Numéro FIP :** 340 79 39 4856038789 3**Référence de l'avis :** 20 34 A469805 70**Numéro de rôle :** 016**Date d'établissement :** 24/07/2020**Date de mise en recouvrement :** 31/07/2020M THOMAS THIBAULT
9 IMP LES HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN

34035

Somme qui vous est remboursée**5 300,00 €****Vous n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2019.****Vous serez remboursé par virement le 07/08/2020 sur le
compte bancaire suivant :**

FR21 2004 1000 010X XXXX XXX2 073

Identifiant de la banque : PSSTFRPPPAR

Émetteur du virement : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Vos contacts **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr **Par téléphone**
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)SIP OUEST HERAULT
SAID EXTERIEUR
9 AVENUE PIERRE VERDIER
CS 10564 34537 BEZIERS CEDEX

* (service gratuit + coût de l'appel)

Revenu fiscal de référence : 179 406
Nombre de parts : 1,00

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Le prélèvement à la source a débuté le 1^{er} janvier 2019.

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2020, de vos revenus 2019. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2019.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...), rendez-vous sur le service «Gérer mon prélèvement à la source» accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Déclarant 1 - Nom de naissance : THOMAS

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
--------------------	-----------------	---------------------------------	----------------	--------------------------------------

C

RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	

1,00

IMPOT SUR LE REVENU

Détail des revenus

	Déclar. 1			Total
BNC professionnels déclarés.....	- 11301			
BNC pro. hors quotient imposables.....	- 11301			
BNC pro. imposables du foyer, hors quotient.....				- 11301

Revenus perçus par le foyer fiscal

Revenus fonciers nets.....				198024
----------------------------	--	--	--	--------

Revenu brut global.....				186723
CSG déductible.....				- 12998

Revenu imposable.....				173725
Revenus au taux forfaitaire.....	Taux	12,8%	Montant	5681

Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				57811
------------------------------------------------------	--	--	--	-------

Impôt avant réductions d'impôt.....				57811
-------------------------------------	--	--	--	-------

REDUCTIONS D'IMPOT ¹⁵

	Montant déclaré	Montant retenu	Montant réduction	
Frais de comptabilité : Nombre.....	1	1		
Montant.....	768	768	768	

Total des réductions d'impôt ²⁰.....				- 768
--------------------------------------------------------	--	--	--	--------------

Impôt proportionnel.....				+ 727
--------------------------	--	--	--	-------

Impôt total avant crédits d'impôt.....				57770
-----------------------------------------------	--	--	--	--------------

CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS

	Montant déclaré	Montant retenu		
Crédits d'impôt.....	724	724	-	724
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers.....	727	727	-	727
Emploi salarié à domicile.....	267	267	-	134
Montant du crédit d'impôt calculé.....				

IMPOT NET

Total de l'impôt sur le revenu net.....				56185
-----------------------------------------	--	--	--	-------

PRELEVEMENTS SOCIAUX

Détail des revenus		CSG - CRDS	PREL SOL	
---------------------------	--	-------------------	-----------------	--

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2022 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour adresser sa proposition de rectification (article R* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3^e année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.

>>> Suite de votre avis			
Revenus fonciers nets ⁴⁵	198024	198024	
BASE IMPOSABLE.....	198024	198024	
Taux de l'imposition	9,70%	7,50%	
Montant de l'imposition.....	19208	14852	
Total des prélèvements sociaux nets.....			34060
Pour information :			
Montant de CSG déductible sur revenus du patrimoine ⁴⁹ pris en compte pour l'imposition des revenus perçus en 2020.....			13466

CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2019 :			
IMPOT SUR LE REVENU			
Impôt sur le revenu 2019 dû ⁵³ :			56185
Acomptes prélevés en 2019 sur votre compte bancaire :			- 62612
Avance perçue sur les réductions et crédits d'impôt :			+ 203
Solde d'impôt sur les revenus 2019 :.....			- 6224
PRELEVEMENTS SOCIAUX			
Prélèvements sociaux au taux de 17,2% dus ⁵³ :			CSG-CRDS 14852
Acomptes prélevés en 2019 sur votre compte bancaire :			- 18687
Prélèvements sociaux à 17,2% nets :.....			521 403
Solde des prélèvements sociaux 2019 ⁵³:			924
COMPTES TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE			5300
CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.			

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES			
Revenu fiscal de référence ²⁵.....			179406
Reports sur les années suivantes			
Déficits de capitaux mobiliers non imputés à reporter sur la déclaration de vos revenus perçus en 2020 à souscrire en 2021 déficits provenant de l'année 2018.....			46
Informations indiquées pour mémoire			
RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible ¹⁹			5681
PLAFOND EPARGNE RETRAITE			
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2020, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2021 est de :			
Plafond total de 2018.....			Déclar. 1 15562
LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE			

>>> Suite de votre avis

Plafond non utilisé pour les revenus de 2017.....	3862
Plafond non utilisé pour les revenus de 2018.....	+ 3923
Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....	+ 3973
Plafond calculé sur les revenus de 2019.....	+ 4052
Plafond pour les cotisations versées en 2020.....	= 15810

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2020

Retrouvez l'ensemble de vos informations et vos éventuelles options sur [impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source](https://impots.gouv.fr/votre-espace-particulier/gerer-mon-prelevement-a-la-source) ou en appelant le 0809 401 401